

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2015

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

19 février 2015

Présents : M. Vincent LUCOTTE, Mme Chantal GAUTHRAY MM. Alain GEROME, Emilien DURIGON, Mme Marie-Claude DURAND, M. Laurent MURAT, Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT, MM. Gaston RAVAUT, Philippe JACQUELIN, Mme Agnès MARCHETTO, MM. Pierre HENNINGER, Jérôme FOL, Mmes Alexandra CAGNA, Corinne GARREAU, Aline KUTTER, Fanny GAGNEUR, M. Pierre-François MALDANT

Absents excusés :

Mme Sabrina MENDOWSKI ayant donné pouvoir à M. Alain GEROME
M. Pascal MINGUET ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude DURAND

Secrétaire de séance : Mme Fanny GAGNEUR

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) *Inscription de la Rue de la Toppe au vert dans le tableau des voies communales*
- 2) *Approbation de l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique*
- 3) *Opération de mise sous pli de la propagande électorale*
- 4) *Réalisation d'un plan paysage sur le périmètre du bassin carrier de Comblanchien*
- 5) *Création d'un poste de technicien*
- 6) *Convention SETP/Carrière des Buis/Vigot/Commune*
- 7) *Voirie 2015 : demande subvention réserve parlementaire*

1) Inscription de la Rue de la Toppe au vert dans le tableau des voies communales

M. le maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en 2012 et approuvée par délibération du conseil municipal du 13 décembre 2012.

Le conseil municipal souhaite classer la rue de la Toppe au Vert d'une longueur établie à 145 mètres.

Considérant que cette opération de classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par cette voie, la présente délibération approuvant le classement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Le maire propose d'approuver le classement de cette voie communale.

En conclusion, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour le classement de la Rue de la Toppe au Vert d'une longueur établie à 145 mètres.

Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer la longueur de voies communales à 21 775 mètres + 145 mètres, soit un total de 21 920 mètres.

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision et la Préfecture sera informée de ce linéaire de voirie pour la revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement de 2016.

2) Approbation de l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

Les élus prennent connaissance de l'intérêt de la Commune de LADOIX-SERRIGNY d'adhérer à un groupement de commandes régional pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement régional de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

3) Opération de mise sous pli de la propagande électorale

Pour répartir la dotation forfaitaire prévue par convention de financement entre l'Etat et la Commune et à la demande de Monsieur le Trésorier de Beaune, le conseil municipal doit prendre une délibération fixant le principe de recours à des fonctionnaires recrutés pour exercer une activité accessoire.

Monsieur le Maire précise que certains agents communaux ont accepté la mission d'opération de mise sous pli de la propagande électorale pour les élections départementales de mars prochain ; ces agents seront indemnisés sous formes d'heures supplémentaires ou complémentaires. Un agent d'une commune voisine est recruté pour la même mission et percevra une indemnité mise sous plis propagande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** ce principe et **FIXE** la rémunération à 0.28 € pour le premier tour et à 0.23 € pour le second tour éventuel par électeur inscrit au 28/02/2015.

4) Réalisation d'un plan paysage sur le périmètre du bassin carrier de Comblanchien

Dans le cadre de la démarche de classement des climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO, un plan de gestion, qui constitue le cœur du dossier soumis aux instances internationales, a été élaboré.

Lors du conseil municipal du 28 janvier dernier, les élus avaient demandé une révision de la clé de répartition afin qu'elle soit plus équitable. Pour la commune de LADOIX-SERRIGNY, cette participation s'élevait à 2 568 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, n'avait pas validé cette répartition.

M. le Maire fait part au conseil d'un courrier du Pays de Nuits-Saint Georges rappelant le mode de répartition retenu lors du comité de pilotage du 9 septembre 2014 au cours duquel toutes les communes concernées étaient représentées et il est apparu que c'était la clef la plus favorable pour la commune.

M. le Maire pose de nouveau la question aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à raison de

- 9 voix pour Alain GEROME, Sabrina MENDOWSKI, Chantal GAUTHRAY, Gaston RAVAUT, Fanny GAGNEUR, Laurent MURAT, Marie-Claude DURAND, Pascal MINGUET et Emilien DURIGON

- 6 abstentions Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Pierre HENNINGER, Aline KUTTER, Alexandra CAGNA, Agnès MARCHETTO
- 4 voix contre Jérôme FOL, Corinne GARREAU, Philippe JACQUELLIN et Pierre-François MALDANT

- **VALIDE** la répartition des financements présentée ci-dessus,

Et à raison de 18 voix pour et une abstention Corinne GARREAU

- **DÉSIGNE** Mme Marie-Claude DURAND, 4^{ème} Adjointe pour participer au comité de pilotage.

5) Création d'un poste de technicien

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Les échéances réglementaires relatives à l'énergie, l'accessibilité, la sécurité, l'hygiène contribuent à une augmentation qualitative de la charge de travail et nécessitent une qualification croissante des agents.

Les nouvelles dispositions en urbanisme à travers la loi ALUR imposent aux communes une réflexion sur la gestion de l'instruction des permis de construire. Cette tâche pourrait être confiée à un technicien avec les avantages pour la commune de ne pas payer les frais liés à ces dossiers d'urbanisme d'environ 10 à 12 000 € par an.

La commune engage tous les ans, pour 6 mois, un saisonnier, ce poste pourrait être repris en partie par cette personne.

La complexité des services et institutions en contact avec la commune entraîne une charge de travail supplémentaire sur le plan technico-administratif ce qui crée le besoin d'un encadrement plus près du terrain de l'équipe des services techniques.

Afin d'assurer la continuité du service dans le respect de la réglementation et des utilisateurs des bâtiments et de la voirie et pour assurer une gestion efficace de son patrimoine et de sa voirie la municipalité souhaite créer un poste de technicien voirie/bâtiment à temps plein.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à raison de 16 voix pour et 3 abstentions Philippe JACQUELIN, Agnès MARCHETTO et Corinne GARREAU :

- 1 – d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire
- 2 – de créer à compter du 1^{er} juin 2015 un poste de technicien (catégorie B), de 35 heures hebdomadaires,
- 3 – l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- 4 – de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- 5 – les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune,

6) Convention SETP/Carrière des Buis/Vigot/Commune

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Société Carrières des Buis représentée par M. Jean-Roch DESWARTES a été retenue pour l'exploitation de la carrière communale sise au lieu-dit « Les Buis » conformément à la délibération du 16 juillet 2014.

La société TP VIGOT est admise à intervenir sur le site des Buis dans le cadre de ce nouveau bail. Son intervention se fera en tant qu'entreprise extérieure chargée d'exécuter des travaux de découverts et d'évacuation des déchets d'exploitation suivant ses convenances et/ou concassage sur le site.

Une convention de prestation de services doit être signée entre la SARL Carrière des Buis et TP VIGOT afin de définir précisément leurs obligations réciproques.

En contrepartie, TP VIGOT verserait à la commune de LADOIX-SERRIGNY elle seule une redevance annuelle de 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à raison de 18 voix pour et une abstention Gaston RAVAUT :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec SETP/CARRIERE DES BUIS et TP VIGOT et **FIXE** la redevance annuelle minimum de **3 000 €**.

7) **Voirie 2015 : demande subvention réserve parlementaire**

Dans le cadre du projet d'aménagement de Rue de la Toppe au vert, Route de Ruffey, Rue du Château, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de soumettre ce dossier à une demande de subvention exceptionnelle concernant la réserve parlementaire auprès de Mme Anne-Catherine LOISIER, Sénatrice de la Côte d'Or.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de **DE SOLLICITER** une aide financière auprès de Mme LOISIER, Sénatrice de la Côte d'Or, dans le cadre de la réserve parlementaire pour les travaux de voirie de 2015.

Questions diverses :

Dans le cadre du recrutement d'un technicien, un groupe de travail composé de Monsieur le maire et tous les adjoints et également de Jérôme FOL, Pierre HENNINGER, Joëlle BAZOT-BOUDOT et Corinne GARREAU, conseillers municipaux est constitué. Ce groupe travaillera sur la fiche de poste et participera aux entretiens d'embauche.

Monsieur le Maire fait part aux élus qu'il se rendra vendredi soir prochain à l'étude de Maître CHEVILLON pour signer le bail de la carrière des Buis ainsi que la convention liant la commune, SETP, Carrière des Buis et TP VIGOT.

Il informe également le conseil qu'il s'est rendu lundi dernier à l'étude de Maître CHEVILLON pour divers signatures d'actes portant sur les dossiers : MACHADO, LESAGE et MALDANT.

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée que le maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite aux dépôts des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) concernant les biens suivants :

- Le 28 janvier 2015 pour le 10 Rue des Terres Martin,
- Le 3 février 2015 pour le 20 Impasse des Cras.

Monsieur le Maire rappelle les dates des cérémonies à venir : citoyenneté le 6 mars, le 19 mars cérémonie commémorative au monument aux morts.

Mme GAUTHRAY met en place la préparation de cette cérémonie.

M. Pierre HENNINGER demande si la chorale du Vieux Cep est conviée à la commémoration du 8 mai, M. le Maire lui répond que oui, officiellement la chorale est conviée. Il attire

l'attention sur le fait qu'il n'y aura plus de joueur de clairon, Mme Aline KUTTER informe que son mari Christian KUTTER peut jouer pour la cérémonie du 19 mars. En ce qui concerne la cérémonie du 8 mai, il ne pourra pas.

Mme Chantal GAUTHRAY fait part des derniers travaux de la commission bibliothèque. Le conseil est informé qu'une manifestation « le printemps des poètes » sera organisé le 12 mars prochain de 17 à 19 h. Il est question aussi d'organiser un speed-booking, M. MURAT explique le rôle d'un speed-booking qui est un moyen de parler de ses lectures favorites en peu de temps. Deux ou cinq minutes, on programme le compteur à l'avance et c'est parti.

Mme GAUTHRAY informe le conseil que la commission bibliothèque va organiser au cours du mois d'octobre le 70ème anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale il s'agira de rencontrer des personnes ayant des souvenirs sur cette période et qui pourront apporter leur témoignage sur des évènements locaux.

M. Alain GEROME informe les élus que dès que le budget sera voté, certains travaux pourront débiter. Il rappelle la date de la commission voirie fixée le samedi 28 mars, l'ensemble des élus peut y participer. Il donne rendez-vous le matin à 9 heures devant la mairie, un tour de la commune sera fait afin de prévoir le programme pluriannuel 2015-2020 des travaux de voirie.

Mme Marie-Claude DURAND fait part au conseil que des audits sur les illuminations sont en cours. La commission environnement sera réunie le 5 mars prochain et prendra connaissance de ces audits.

M. Laurent MURAT informe le conseil du travail de la commission vie associative et culturelle. Le 13 juillet se déroulera un pique-nique, une retraite aux flambeaux, un feu d'artifice, le tout animé par une fanfare.

Le 19 avril aura lieu le premier marché aux fleurs. Le 6 septembre pourrait se dérouler également un forum des associations. M. MURAT fait le point des inscriptions pour le jumelage de mai 2015 ; une réunion avec les familles est prévue le 9 mars prochain.

Il évoque la venue de l'harmonie nuitonne pour le 20 juin sur l'esplanade de la Chapelle de Notre Dame du Chemin.

Mme Fanny GAGNEUR travaille actuellement sur le prochain bulletin n°74.

M. le Maire informe le conseil qu'il y aura lieu d'annuler la délibération du conseil municipal du 28 janvier dernier portant sur le renouvellement du contrat d'entretien des réseaux d'eaux pluviales, il conviendra de reprendre une nouvelle délibération.

M. le Maire fait part aux élus, que le CCAS a décidé de reconduire le dispositif « bourse au permis », cela avait été instauré, une année, en 2011. Cette opération concerne les jeunes de 18 à 25 ans, un dossier de candidature est à retirer en mairie.

M. Philippe JACQUELIN attire l'attention de M. DURIGON sur l'état des chéneaux de la maison des associations. Il l'avait déjà signalé lors de la réception des travaux, il lui semble qu'il faut prévenir l'entreprise que ces chéneaux ne remplissent pas leur rôle en cas de fortes pluies, il ne s'agit pas simplement de les déboucher

M. Gaston RAVAUT revient sur l'estimation de Maître Chevillon et du service des Domaines sur diverses propriétés communales. Il lui semble que les différences sont importantes. M. le Maire lui répond qu'en effet le bureau municipal a constaté cela et que M. Emilien DURIGON doit organiser une visite de ces bâtiments avec les élus le souhaitant afin de se rendre compte de l'état des lieux de ces divers bâtiments. M. DURIGON pense également faire intervenir un agent immobilier pour une autre expertise.

Mme Alexandra CAGNA demande pour quelle raison la commune avait préempté si c'est pour aujourd'hui revendre ces bâtiments. M. le Maire lui répond qu'à l'époque la commune

souhaitait avoir une emprise foncière pour désenclaver l'accès école/mairie et agrandir le parking devant l'Eglise.

M. Emilien DURIGON appelle à la réflexion les élus sur des idées d'affectation possible de ces bâtiments.

M. le Maire rappelle qu'il y a quelques années, le conseil municipal avait souhaité visiter le Château avant de se prononcer sur la préemption.

La séance est levée à 23 h 00.

Vu par Nous, Vincent LUCOTTE, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 2 mars 2015 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

